



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réfugiés

Question écrite n° 115267

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'action et le financement des associations caritatives, qui oeuvrent en faveur des réfugiés, à Calais ou Sangatte, qui veulent se rendre en Grande-Bretagne. En effet, depuis la fermeture du centre de Sangatte, en 2002, il reste malheureusement un nombre moins important certes mais subsistant de ces jeunes réfugiés, voulant passer au Royaume-Uni. Ces personnes sont secourues par des militants associatifs et des bénévoles comme ceux de C'SUR ou d'autres structures locales. D'après les informations transmises par les médias, il semblerait que ces associations rencontrent des difficultés de financement, du fait d'un certain désintérêt des pouvoirs publics à leur égard. Ainsi ces associations ne seraient financées que par la région Nord-Pas-de-Calais. Il conviendrait donc de ramener la vérité sur ce dossier en apportant une clarification sur ces affirmations. Il lui demande de préciser la position et l'aide des pouvoirs publics à l'égard de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115267

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 45